

Pierre-Philippe BAIGNOUX (1752-1848), maire de Tours, révolutionnaire et écrivain.

Pierre-Philippe Baignoux est né à Blois le 1^{er} mai 1752 et baptisé le même jour en l'église Saint-Martin de Blois. Ses parrain et marraine sont deux de ses frères et sœurs, Pierre et Marie. Les parents, Pierre Baignoux, marchand drapier, et Marie Chartier se sont mariés en 1735. Le couple aura au moins 18 enfants dont 6 garçons¹. Originaires de Mer, dans le Loir-et-Cher, les Baignoux sont issus d'une famille protestante. Le grand-père, Isaïe Baignoux (c. 1677-1734) est maître orfèvre à Blois².

Après des études de rhétorique au collège royal de Chinon³, des études de droit à Poitiers et à Paris, Baignoux enseigne les sciences exactes et mécaniques à Tours.

Il publie alors plusieurs ouvrages : *Nouveau plan de géographie méthodique et universelle* (Paris, Royez, 1784), *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit le coupable ?* (Tours, Legier, 1785), *Traité de la Sphère* (Tours, Legier, 1788), *Discours sur la Constitution Française* (1788) dans lequel il étudie les avantages, les défauts et les abus de la monarchie.

Dès 1787 il est membre de la loge maçonnique La Concorde Écossaise de Tours. Greffier en l'élection de Tours en 1789, Baignoux est l'un des premiers à s'inscrire à la Société Patriotique de Tours créée le 29 septembre 1791

¹ Pierre l'aîné, Marie née en 1737, Jeanne née en 1739, Marie-Anne née en 1740, Claude-Philippe né en 1741, Anne née en 1743, Marie-Anne née en 1744, Louise née en 1745, Adrien né en 1747, Anne née en 1748, Elisabeth-Louise née en 1749, Pierre-Philippe né en 1752, Jeanne-Angélique née en 1753, Anne-Thérèse née en 1754, Marie-Madeleine née en 1756, Paul-Philippe né en 1757, François-Charles-Xavier né en 1758, Marie-Louise-Virginie née en 1762.

² Plusieurs Baignoux sont cités dans l'article « *Poinçons d'orfèvres et de fondeurs-balanciers insculpés en la monnaie de Tours de 1679 à 1790* » (Bulletin de la société archéologique de Touraine, tome XX, pages 39-64) : « *Blois (Loir-et-Cher), [...] Paul Baignoulx ; Esaïe Baignoulx, Esaïe Baignoulx le jeune* ».

³ Dans un programme d'une séance littéraire au collège royal de Chinon, vers 1768, on remarque sur la liste des élèves de classe de rhétorique « *Petrus Baignoux, convictor, Blesensis* » (Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome XIII, 1902).

Membre du directoire du district de Tours depuis le 21 juin 1790, il publie *La Monarchie ramenée à ses vrais principes ou Discours sur les avantages de la Révolution considérée dans ses rapports avec le droit naturel et politique. Dédié aux Sociétés Patriotiques du Royaume* (Tours, impr. Legier, imprimeur du Roi, 1790, 80 pages) : « Ceux qui par un prétendu respect pour les anciens abus, réclament la forme de l'ancienne Monarchie, couvrent leur génie inquiet et leur ambition particulière d'un voile vénérable ; trop accoutumés à négocier avec leurs passions, ils ont toute la timidité de l'habitude ; ils s'effraient d'un système qui attaque tous les abus, et surmonte toutes les difficultés par la force de la raison et la puissance de la vérité.

Le peuple, au contraire, éclairé sur ses droits réels, commandé par ses besoins, envisage le nouveau Gouvernement comme un élément nécessaire à son bonheur ; et tandis que les autres n'invoquent que des droits usurpés, que de folles prétentions, celui-ci réclame des droits acquis, des titres légitimes, la liberté, la justice et l'humanité ».

Le 14 juin et 2 juillet 1791, les administrateurs du district de Tours parmi lesquels figure Baignoux, siègent lors de la première séance d'adjudication de la vente du couvent des Carmes, lequel sera livré aux démolisseurs par manque d'acquéreur.

Le 31 août 1791, Baignoux⁴ est l'un des 8 députés⁵ de l'Indre-et-Loire portés à l'Assemblée législative. Élu par 163 voix sur 331 votants, membre du comité des contributions publiques fort de 24 membres, il prend une part active, en 1791-1792, à divers travaux et prononce de nombreux discours à l'Assemblée : *Opinion de Baignoux sur les émigrations* (20 octobre 1791), *Projet de décret relatif aux formalités à observer par les payeurs de rentes de l'État* (7 janvier 1792), *Sur les conséquences qui pourraient résulter de l'aliénation des forêts considérée dans son rapport avec l'économie politique, la marine et la situation générale des finances* (2 mars 1792), *Rapport sur la suspension du traitement des deux princes français, frères du roi* (4 mai 1792), *Sur la fixation du maximum de la contribution foncière pour 1792* (31 mars 1792), *Projet de décret relatif aux créanciers et officiers civils et militaires des deux frères du roi* (4 mai 1792), *Rapport et projet de décret sur les rentiers de la ville de Paris* (14 mai 1792), *Rapport et projet de décret sur la suppression des payeurs et contrôleurs des rentes* (18 juin 1792),

⁴ Baignoux est signalé comme « *homme de loi* ».

⁵ Les autres sont Prudent-Jean Bruley, maire de Tours, Jean-Louis-Urbain Adam, procureur syndic du district de Chinon, Jean-Baptiste-Julien Belle, membre du directoire du département, Pierre Martin, homme de loi à Loches, administrateur du département, Pierre Hardouin, administrateur du département, Jean-Baptiste Jahan, juge au tribunal du district de Chinon, Joseph-Pierre-Sylvain Cartier-Douineau, commandant la garde nationale.

Projet de décret relatif aux dépenses du camp de Jalès (21 juillet 1792). Après le 10 août, il contribue à l'adoption de l'acte d'accusation contre Barnave et Lameth, prévenus de complicité avec la cour contre la liberté du peuple.

Le 13 novembre 1791, à l'Assemblée nationale, Baignoux prend la parole pour annoncer qu'une insurrection a éclaté à Tours à la suite de l'ouverture d'une église par des prêtres non-assermentés. Il reste député jusqu'au 20 septembre 1792.

Le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), le comité de surveillance de la société populaire de Tours propose « *pour inspecter avec justice et la sévérité républicaine toutes les opérations des comités de sélection établis à Tours* » plusieurs citoyens dont « *Baignoux, officier municipal* » (AD 37, L 703). Ce même comité charge, le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), « *le citoyen Chalmel de faire un rapport général tant sur l'affaire du citoyen Baignoux, officier municipal que sur celle de Dautreux, concierge du bureau des marchands de Tours* » (AD 37, L 703).

Membre du comité des subsistances de Tours depuis le 1^{er} octobre 1793 (10 vendémiaire an II), membre du conseil municipal de Tours, Pierre-Philippe Baignoux devient maire de Tours fin brumaire an II (novembre 1793) en remplacement de Pierre-Rose Esnault, accusé d'incivisme.

Résidant « *rue de la Cellerie* », le « *maire de Tours* » se marie le 10 nivôse an II (30 décembre 1793) avec Marie-Françoise Bocher, demeurant à La Plaine⁶, commune de Fondettes, âgée de 24 ans. L'épouse est née à Paris le 3 juillet 1769 de Pierre-Gabriel Bocher et de Marie-Jeanne Debacq. Les futurs époux ont passé un contrat de mariage devant Pierre Petit notaire à Tours le 9 nivôse an II (AD d'Indre-et-Loire, 3 E 1/983). Lors du contrat de mariage, il est signalé la présence d'une de ses sœurs, Virginie Baignoux (née en 1762)⁷ et de Jean-Nicolas Bouilly⁸, cousin germain, témoins lors du contrat de mariage.

⁶ Marie-Françoise Bocher est une cousine germaine de Catherine Eugène Revel, la femme de Jean-Nicolas Bouilly, présent lors du contrat de mariage. Catherine Revel est la nièce de la propriétaire du château de La Plaine à Fondettes, Mme Mercier.

⁷ Virginie Baignoux est mariée avec Pierre Joseph Lange, négociant à Tours.

⁸ Jean-Nicolas Bouilly (Joué-lès-Tours, 1763-Paris, 1842), membre de la commission militaire de Tours en 1793, homme de lettres.

Le 8 germinal an II (28 mars 1794), dénoncé au comité de Salut public et accusé de modérantisme, Baignoux est arrêté en compagnie de l'ancien maire Esnault, de Japhet, commissaire au tribunal de Tours, de Douet, accusateur auprès du tribunal criminel, de Sureau, procureur syndic du district, de Texier-Olivier, administrateur du département et de Bassereau, substitut du procureur. Emprisonnés à Paris, ils seront libérés le 9 thermidor (27 juillet 1794) après la Terreur. En septembre 1794 (fructidor an II), un nouveau mandat de maire lui est proposé, mais il refuse la proposition.

Le nivôse an II (27 décembre 1794), une commission composée des citoyens Baignoux, Bruere, Vernon, par ailleurs « *membres de la Société des amis de la Constitution*⁹ », adjuge la maison¹⁰ de Béju, ancien commandant du 1^{er} bataillon militaire d'Indre-et-Loire¹¹.

Le 6 floréal an III (25 avril 1795), Baignoux , « *administrateur actuel du district de Tours* » est nommé avec Bergey, « *ci-devant administrateur* » et Dreux, « *homme de lettres* », membre du directoire de l'administration du département (AD 37, L 83). Le 26 mai 1795, le directoire du district de Tours composé de Baignoux, Clémenson, Bruère, Mourruau et Lamirault organise la fin de la vente à l'encan de l'Hôtel-Dieu de Tours¹². Il semble qu'il ne fasse plus partie de l'administration après le 28 vendémiaire an IV¹³.

Le 15 prairial an III (3 juin 1795), à Tours, naissance de Virginie Baignoux, fille unique du couple. Les témoins sont Michel René Bocher, le grand-oncle et Marie Jeanne Debacq, la grand-mère du nouveau-né.

Le 24 prairial an III (12 juin 1795), un certain Gervaize adresse une pétition au secrétariat de l'administration départementale et « *demande la restitution d'une épée à poignée d'argent et deux couteaux de chasse aussi garnis en argent ou au moins que le prix lui en soit payé suivant la valeur qui doit être de 1 000 francs. Lesquelles lui furent enlevés par le citoyen Beignoux alors officier municipal le 7 mai 1793* » (AD 37 , L 153).

⁹ La société des amis de la Constitution de Tours est une succursale du Club des Jacobins de Paris.

¹⁰ Maison située au Plessis, paroisse de La Riche.

¹¹ Accusé de trahison en l'an II, condamné à la peine de mort et « ses biens acquis à la République » (*Un procès sous la terreur, l'affaire du commandant Béju*, Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome XXIII, pages 233-249).

¹² Bulletin de la Société archéologique de Touraine, n° II, page 112, 1871.

¹³ Sa signature ne figure plus dans le registre coté L 83 après cette date.

Le 2 brumaire an V (23 octobre 1796), « *Le citoyen Baignoux* » demande à l'administration à être payé des vacations qui lui sont dues « *pour le procès-verbal d'arpentage des bois de Grandmont près de Chinon* » (AD 37, L 159). Le 13 pluviôse an V (1^{er} février 1797), les citoyens Pinguet et Baignoux, experts nommés par l'administration, « *demandent, par avance sur expertise des biens dépendants de la succession de Richelieu, un mandat de 300 francs à prendre sur les dépositaires des revenus de la terre de Richelieu* » (AD 37, L 159).

Le 18 nivôse an VI (7 janvier 1798), par arrêté de l'administration départementale, « *le citoyen Baignoux, propriétaire à Tours* » est nommé « *expert à l'effet d'estimer le château et dépendances d'Amboise, et de le diviser en douze portions désignés dans le procès-verbal du vingt huit frimaire. Le dit citoyen Baignoux est également nommé à l'effet d'estimer le ci-devant château et dépendances de Chanteloup ainsi qu'elles sont énoncées au procès-verbal du 29 frimaire en y ajoutant les quarante arpents de bois situés commune de Chargé* »

Le 15 floréal an VI (4 mai 1798), « *le citoyen Baignoux conservateur des hypothèques* »¹⁴ est nommé membre du jury d'instruction pour l'École centrale de Tours (L 83 et 578). Il donne sa démission le 19 vendémiaire an VII (10 octobre 1798) (AD 37, L 110 et 578) que l'administration accepte « *avec regret* ».

Par « *délibération du jury central d'instruction publique du département en date du 13 brumaire dernier dans laquelle il résulte que le dépouillement fait du scrutin, le citoyen Baignoux a réuni la majorité des suffrages et a est nommé professeur de législation et de morale à l'école centrale du département* ». Le 12 frimaire an VII (2 décembre 1798), l'administration départementale confirme cette nomination, « *Baignoux a obtenu la majorité des suffrages réunit aux connaissances qu'exige la place de professeur de législation de morale les mœurs et le civisme* » (AD 37, L 110).

¹⁴ Un décret du 13 avril 1791 place les conservations des hypothèques auprès des tribunaux civils (tribunal de district) du département Le code hypothécaire date du 9 messidor an III (27 juin 1795), mais c'est la loi du 11 brumaire an VII (1^{er} novembre 1798) qui organise précisément le service des hypothèques.

Le 23 pluviôse an VII, le directoire exécutif du gouvernement « *considérant que les membres de l'administration municipale de la commune de Tours département d'Indre-et-Loire professent ouvertement des principes et manifestent des opinions qui décèlent en eux peu d'attachement au gouvernement constitutionnel [...] arrête ce qui suit : [...] les membres de l'administration municipale [...] sont destitués [...] ; ils sont remplacés par les citoyens Bruley, ex-législateur, Guérin [...], Boisquet, notaire, Magot [...], Origer [...] et Baignoux, ex-législateur* » (AD 37, L 229). Le 29 pluviôse an VII (17 février 1799), « *le citoyen Baignoux* » qui vient d'être nommé officier municipal de la commune de Tours, refuse cette nomination en invoquant le fait qu'il est « *conservateur des hypothèques et professeur de l'école centrale* » (AD 37, L 83). Le 7 ventôse an VII, le directoire exécutif du gouvernement « *considérant que les citoyens Bruley, Magaud, Origet, Baignoux et Boisquet qu'il avait appelé aux places d'administrateurs municipaux de Tours [...] ont refusé d'accepter* » nomme d'autres citoyens à ces postes (AD 37, L 229).

Le 3 prairial an VII (22 mai 1799), « *Le citoyen Baignoux professeur de législation et de morale à l'École centrale* » présente une découverte mécanique tendant à perfectionner le cabestan : « *le défaut du cabestan ordinaire provient principalement de ce que le câble ou cordage en se dévidant sur le cylindre descend à chaque tour de tout son diamètre...* » (AD 37, L 110 et 578). Baignoux déclare que « *son dessein était qu'il fût adressé soit à la députation soit au ministère de l'intérieur* »

D'après les annuaires du département d'Indre-et-Loire, Baignoux réside « *rue Baléchou* » (an X). Il est « *substitut au tribunal criminel du département* » (an X), « *substitut du tribunal spécial du département* » (an X- an XI), « *professeur à l'école centrale de morale et de législation* » (an X), membre de la « *Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du musée de Tours établie par arrêté de l'administration centrale du 3 pluviôse an VI, section Sciences, physiques et mathématiques* » (an X- an XII), « *membre de la Société d'Agriculture, Arts et commerce établie par arrêté de l'administration du 21 floréal an VII* » (an X- an XI). Baignoux, « *substitut du commissaire au tribunal criminel de Tours* » figure sur la liste des membres de la Société de médecine en l'an X et en l'an XII.

Magistrat de sûreté de l'arrondissement de Tours de ventôse an IX au 2 mars 1811, date de sa nomination comme juge au tribunal de 1^{ère} instance de Tours, fonction qu'il occupera jusqu'en 1832, Baignoux sera après cette date nommé juge honoraire.

Membre du conseil municipal de Tours (jusqu'en 1834¹⁵), de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire¹⁶, de la Société médicale d'Indre-et-Loire¹⁷, du Comité de vaccine, du Comité d'instruction supérieure du collège de Tours, Pierre-Philippe Baignoux publie après 1820 plusieurs ouvrages : *Histoire philosophique de la réformation de l'état social en France, dans ses rapports avec l'inégalité des conditions, la propriété, les lois, les mœurs et l'esprit général de la Nation* (Paris, Fournier, 1829, 418 pages), *Nouveau traité de la Sphère* (Tours, Raverot, 1836, 264 pages), *Discours en réponse à une question proposée par le Congrès Scientifique de France tenu à Blois en septembre 1836. Existe-t-il chez les animaux un type primitif auquel se rapportent plus ou moins toutes les créatures de cette grande classe d'êtres organisés ?* (Tours, 1837, Raverot, 62 pages). *Du Suicide en général, discours en réponse à la question proposée par le congrès scientifique le 3 septembre 1838* (Tours, Raverot, 1838, 45 pages).

Baignoux a aussi publié des romans : *Gustave Vasa, ou la Suède délivrée, roman historique* (Tours, Mame, 1820, 3 volumes), *Sanche Orielle, prince de Viana ou les Maures en Espagne* (Tours, Mame, 1835, 2 volumes), *Amelina, Godefroy et Augustin, épisode de la conquête et de la colonisation des Espagnols dans l'île d'Haïti* (Tours, Pornin, 1841).

Pierre-Philippe Baignoux décède à Tours le 3 janvier 1848 à l'âge de 95 et 8 mois ans (AD Indre-et-Loire, 4 E) en son domicile rue Chanoineau¹⁸.

Un acte de notoriété est effectué devant Sensier, notaire à Tours le 21 janvier 1848 (AD 3 E 2/795). Il est signalé que Virginie Baignoux, épouse de Jacques-Pierre Marchant¹⁹, sous-intendant militaire, chevalier de la Légion d'honneur est la « seule et unique héritière » et qu'« il n'a pas été fait d'inventaire ».

¹⁵ Pierre-Philippe Baignoux est inscrit sur les états nominatifs des conseillers municipaux de Tours en 1831 (Archives départementales d'Indre-et-Loire, 3 M 59),. Sur l'état nominatif établi le 4 décembre 1834 (3 M 210), Baignoux n'est plus inscrit.

¹⁶ « juge au tribunal civil de Tours, associé libre » d'après l'annuaire d'Indre-et-Loire de 1828-1844.

¹⁷ « juge au tribunal, ancien professeur de législation et de médecine légale, associé libre » d'après l'annuaire d'Indre-et-Loire de 1828-1844.

¹⁸ Sa femme est décédée à Tours le 18 mai 1820. Un article nécrologique paraît dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire* année 1848, tome XXVIII, pages 83-85 : « son esprit actif et studieux ne se borna pas aux devoirs de ses charges publiques. Les sciences, les lettres avaient pour lui un charme qu'il aimait à exprimer par ses écrits ».

¹⁹ Né à Blois le 8 novembre 1774, fils de Jean-Baptiste Marchant, greffier en chef des comptes de la ville de Blois et de Marie Adélaïde Orillard de Villemansy, Jacques-Pierre se marie à Tours le 16 novembre 1814. Le marié a 40 ans, la mariée a 20 ans. Le couple aura 6 enfants de 1815 à 1824.

L'acte de notoriété a été réalisé en présence du baron Louis Auvray, propriétaire rue de l'Archevêché. La déclaration de succession²⁰, passée devant les bureaux de l'Enregistrement de Tours le 3 juillet 1848 (AD 37, 3 Q 8870), indique que la succession est composée de 5 309,72 francs en argenterie, tableaux, gravures, objets d'art, bijoux et bibliothèque. D'après les tables alphabétiques de la direction des Hypothèques de Tours dans lesquelles le patronyme Baignoux n'est pas répertorié, il semble que Pierre-Philippe Baignoux n'ait jamais été propriétaire dans l'arrondissement de Tours.

Georges-François Pottier, Archives départementales d'Indre-et-Loire

²⁰ Lors de cette succession, un clerc de notaire représente Virginie Baignoux, cette dernière étant à Fondettes, vraisemblablement à La Plaine, la résidence de sa mère au moment de son mariage avec Baignoux en 1793.